

MAIRIE  
DE  
**LA BOISSIERE**



## **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019** **Loi 2015-991 du 7 août 2015**

### **Introduction**

Article L2313-1 du code général de collectivités territoriales : Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

#### Population 2019 :

-population municipale : 1021  
-population comptée à part : 20  
Total : 1041 habitants

#### Evènements marquants :

Réalisation du projet construction de la salle d'activités

#### Dette

Encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 245 010.42 €

Annuité de la dette : 36 873 €

\*capital : 25 922 €

\*intérêts : 10 951 €

## **Dépenses de la section de fonctionnement**

- Dépenses générales (chapitre 011)	419 090
- Dépenses de personnel (chapitre 012)	370 600
- Charges de gestion courante (chapitre 65)	106 068
- Intérêts de la dette (chapitre 66)	10 951
- Dépenses exceptionnelles (chapitre 67)	6 000
- Dotation aux provisions (chapitre 68)	10 118
- Virement à la section d'investissement	198 091

## **Recettes de la section de fonctionnement**

- Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)	62 570
- Impôts et taxes (chapitre 73)	413 431

Le produit fiscal attendu pour 2019 s'établit à 327 828 €

- Dotations et participations (chapitre 74)	227 617
---	---------

La dotation forfaitaire est constante : environ 90 000 €

- Produits de gestion courante (chapitre 75)	3 916
- Produits financiers (chapitre 76)	7
- Recettes exceptionnelles (chapitre 77)	2 000
- Atténuation de charges (chapitre 013)	5 000

## **Dépenses de la section d'investissement**

- Programmes	595 341
Dont	
voirie : 124 406 € (avec 64 206 € de restes à réaliser de 2018)	
mise en accessibilité : 63 500 €	
élaboration du PLU : 30 000 €	
salle d'activités : 343 000 €	
panneaux photovoltaïques (études) : 10 000 €	
- Remboursement en capital de la dette (chapitre 16)	25 922

## **Recettes de la section d'investissement**

- FCTVA	12 117
- Taxe d'aménagement	25 000
- Affectation du résultat	109 739
- Subventions d'équipement	251 972
Dont	
Mise en accessibilité : 27 972 €	
Salle d'activités : 224 000 €	
- Virement de la section de fonctionnement	198 091

## **Conclusion**

Le budget est équilibré en dépenses et recettes, autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.